

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

**Délibération**  
n°2021.09.141.B

**Nouveau dépôt de  
candidature à l'appel à  
projets EITNA (Ecologie  
Industrielle et Territoriale  
Nouvelle Aquitaine)**

**LE VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30**, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 septembre 2021

**Secrétaire de Séance** : Jean REVEREAULT

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD,

**Excusé(s)** : Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2021.09.141.B**

ECONOMIE CIRCULAIRE

Rapporteur : Madame MOUFFLET

**NOUVEAU DEPOT DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS EITNA (ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE NOUVELLE AQUITAINE)**

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) recouvre les démarches collectives et volontaires menées par les acteurs publics et privés d'un territoire en vue d'économiser les ressources ou d'en améliorer la productivité. Elle s'inscrit dans une logique de coopération et de complémentarité entre acteurs qui peuvent être de natures diverses : entreprises, industries, associations, établissements publics et collectivités...

L'EIT peut se décliner selon deux modalités de synergies :

- Les synergies de substitution : qui portent sur la valorisation et l'échange de matière et d'énergie entre entités (récupération de chaleur, valorisation de déchets par méthanisation, réutilisation des eaux usées, échanges de produits chimiques...),
- Les synergies de mutualisation qui reposent sur des approvisionnements communs (matières premières, produits finis et semi-finis), des services communs et des partages d'équipements ou de ressources.

Dans un contexte de pression croissante sur les ressources, l'EIT constitue un levier pour renforcer la compétitivité et privilégier l'ancrage des activités et de l'emploi dans les territoires. A noter également que les moyens d'animation constituent un des facteurs clefs de réussite de la démarche. C'est pourquoi l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine ont élaboré l'appel à projets (AAP) EITNA. Il a la particularité d'être composé de trois niveaux de candidature et permet aux territoires de bénéficier d'un accompagnement :

- technique avec le centre de ressources régional dédié à l'EIT
- financier qui consiste en un financement d'animation dédiée à l'EIT (poste) et aux actions de communication (cf. Annexe à la délibération)

Fort de ses premiers accompagnements d'acteurs économiques sur la performance environnementale et pour renforcer son tissu économique, GrandAngoulême a saisi l'opportunité de donner une dynamique plus territoriale à son travail avec une approche globale et inclusive et de changer d'échelle. GrandAngoulême a ainsi pris la suite de Calitom, syndicat de collecte et de traitement des déchets départemental, lauréat de niveau 1 de l'AAP EITNA au nom de l'ensemble des collectivités du département en février 2019.

Des réunions de travail, interventions sur les assemblées générales d'associations, visite de Biotop à Périgny (démarche d'EIT en place) ont ainsi eu lieu sur la période de juillet 2019 à mars 2020, autour des contours d'une réponse au niveau 2 de l'AAP. La candidature de GrandAngoulême a été retenue. Cependant le contexte sur les plans sanitaire, économique et politique n'a pas permis d'effectuer le recrutement nécessaire à la mise en œuvre de la démarche.

Au regard des attentes réelles des entreprises charentaises et de l'envergure des opportunités de synergies, il apparaît important de relancer cette dynamique, facteur d'attractivité et de résilience pour le territoire. Dans le cadre d'un échange avec l'ADEME et la Région, il a donc été convenu que GrandAngoulême actualise son dossier et le redépose d'ici fin novembre 2021, la prochaine échéance pour les territoires de niveau 1 souhaitant s'impliquer sur le niveau 2.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le dépôt de candidature de GrandAngoulême à l'appel à projets EITNA de l'ADEME et de la Région Nouvelle Aquitaine (re-dépôt).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à solliciter la subvention auprès de l'ADEME et de la Région Nouvelle Aquitaine.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet appel à projets EITNA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

<b>Certifié exécutoire</b>	
<b><u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>30 septembre 2021</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>1<sup>er</sup> octobre 2021</b>

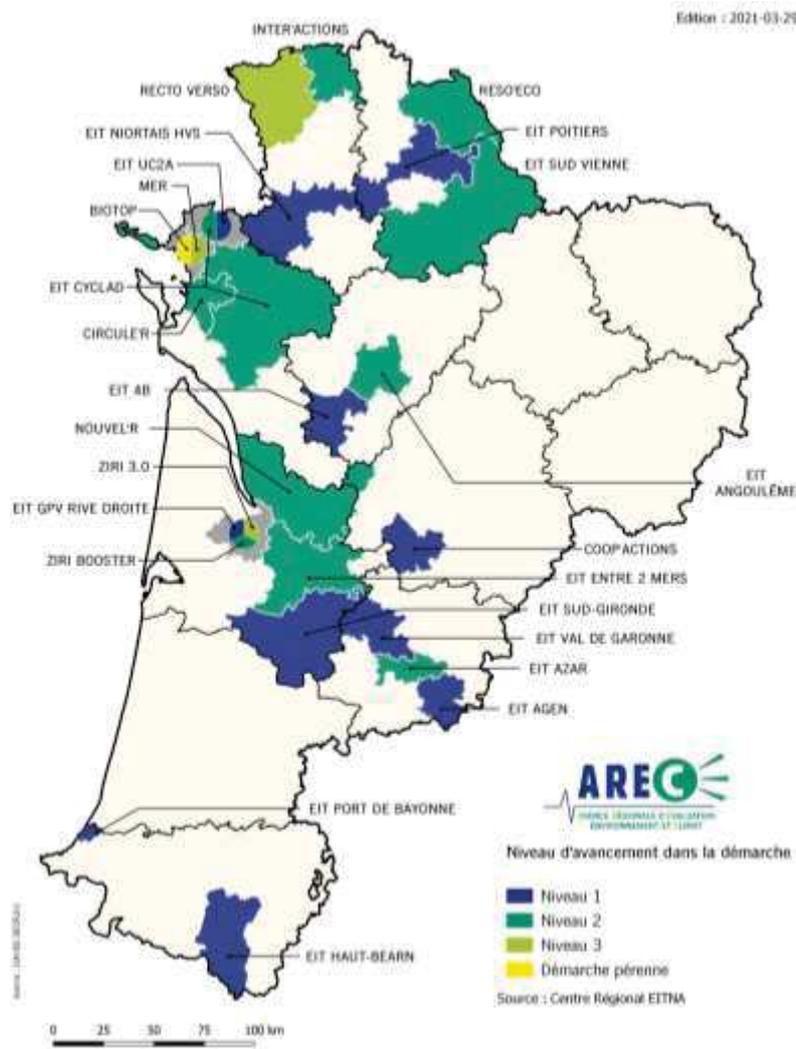
## Annexe à la délibération pour le re-dépôt de candidature à l'AAP EITNA

### Modalités de l'accompagnement financier de l'AAP EITNA et montant prévisionnel de l'opération

Chiffres en €. Hypothèse sur base d'un poste à 50 000 €/an sur 3 ans, soit 150 000 € sur 3 ans.

		Répartition ADEME & Région / GA	ADEME & Région	GA	Total
Co-financement animation - poste					
Niveau 2 : construire une démarche d'EIT et mettre en place des synergies	2 ans	Année 1 : 70%/30%	35 000	15 000	50 000
		Année 2 : 60%/40%	30 000	20 000	50 000
	Total niveau 2 sur 2 ans			65 000	35 000
Niveau 3 : poursuivre et consolider une démarche d'EIT	1 an	Année 3 : 50%/50%	25 000	25 000	50 000
Total niveau 2 & 3 sur 3 ans			90 000	60 000	150 000
Aide dépenses externes forfaitaires					
Sur 3 ans			6000		
Poste et aide dépenses externes : total sur 3 ans			96 000	60 000	150 000

### Inventaire des démarches EIT



A noter que la dynamique régionale prend de l'ampleur, la plupart des pôles économiques régionaux étant désormais engagés dans cette démarche.